

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-123 DU 9 MARS 2000

portant approbation du budget prévisionnel
de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié
(O.G.E.S.A.) pour l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°97-47 du 14 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le Décret n°96-453 du 30 septembre 1996 portant approbation des statuts de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié ;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 février 2000 ;

DECRETE :

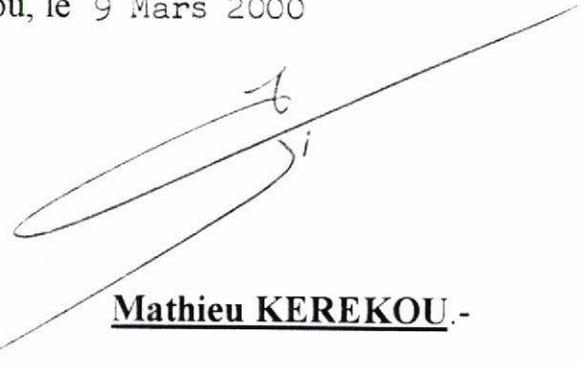
Article 1er. - Est approuvé, le budget prévisionnel pour l'exercice 2000 de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA), tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement
et de la Promotion de l'Emploi,



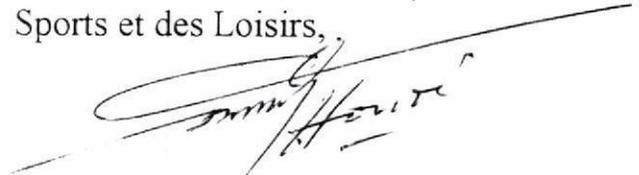
Bruno AMOUSSOU. -

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE. -

Le Ministre de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs,



Valentin Aditi HOUDE. -

AMPLIATIONS. - : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE
4 MJSL4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA
3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-